

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Force nucléaire française et réarmement de la Chine Question écrite n° 41763

#### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur d'une part, le réarmement nucléaire massif de la Chine qui est en train de construire de nouveaux SNLE et environ 220 silos supplémentaires pour ICBM sur deux sites alors qu'elle dispose déjà de plus d'une centaine d'ICBM mobiles ou fixes à têtes multiples et d'autre part, l'abandon voilà 20 ans de la composante terrestre des forces nucléaires du plateau d'Albion et l'avancée de la construction des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G). En effet, compte tenu de l'augmentation très significative des menaces nucléaires et des conflits de haute intensité, c'est maintenant qu'il faut réfléchir à renforcer l'arsenal. Aussi, il lui demande d'une part, si le Gouvernement envisage de réactiver rapidement la composante terrestre du plateau d'Albion (éventuellement avec les futurs missiles hypersoniques) et d'autre part, si elle envisage de revenir à un format à 6 SNLE (comme du temps de la guerre froide avec la classe de SNLE Le Triomphant) en portant éventuellement le nombre de SLBM embarqués à 20 missiles par sous-marin afin de renforcer la dissuasion nucléaire et le poids de la France au plan international. En effet, la liberté n'a pas de prix comme l'affirmait Charles de Gaulle dans son discours de Bayeux du 16 juin 1946 : « La défense ! C'est la première raison d'être de l'État. Il ne peut y manquer sans se détruire lui-même. ». Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

### Texte de la réponse

Les capacités nucléaires de la France sont dimensionnées dans une logique de stricte suffisance, traduisant l'attachement de notre pays au respect de ses engagements pris dans le cadre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ainsi, dans l'esprit de ce traité comme dans la lettre, notre pays est un État doté d'armes nucléaires responsable, qui refuse de s'engager dans toute course aux armements. Le choix du démantèlement du plateau d'Albion s'est pleinement inscrit dans cette logique, dans le contexte de la fin de la guerre froide, et reste cohérent avec notre évaluation de la situation géopolitique actuelle. La dissuasion nucléaire française repose donc aujourd'hui sur deux composantes, océanique et aéroportée. Leurs capacités respectives les rendent complémentaires, compliquent la tâche des défenses adverses et mettent notre dissuasion à l'abri d'une percée technologique imprévue dans les domaines de la défense aérienne, de la défense anti-missile ou de la détection sous-marine. Dans son discours du 7 février 2020, le Président de la République a rappelé, s'agissant de ces deux composantes, qu'il « continuerai [t] à prendre les décisions nécessaires au maintien de leur crédibilité opérationnelle dans la durée, au niveau de stricte suffisance requis par l'environnement international »

#### Données clés

Auteur : M. Nicolas Dupont-Aignan

Circonscription: Essonne (8e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 41763

Rubrique: Défense

 $\label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE41763} \label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE41763} \\$ 

Ministère interrogé : <u>Armées</u> Ministère attributaire : <u>Armées</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>12 octobre 2021</u>, page 7472 Réponse publiée au JO le : <u>15 mars 2022</u>, page 1702